



Rapport 2019-2020

sur la situation en matière de

développement durable



VILLE
de
Calais

[www.
calais.fr](http://www.calais.fr)

SOMMAIRE

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

P.7

PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE
& PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

P.14

COHESION SOCIALE & SOLIDARITE
ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GENERATIONS

P.17

EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

P.20

MODES DE PRODUCTION & DE CONSOMMATION RESPONSABLES

P.26

PERSPECTIVES

P.30



L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi Grenelle 2) prescrit aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget (article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales).

Ce rapport porte sur le fonctionnement et le patrimoine de la collectivité d'une part, et sur ses politiques publiques d'autre part. Ces deux champs d'action sont analysés au regard des finalités du développement durable, à savoir :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La transition vers une économie circulaire.



Le présent rapport traite la période allant de septembre 2019 à septembre 2020.

Rédaction

Service Écologie : Ludivine GOIDIN

Photographies

Service Communication : Frédéric COLLIER

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Transports gratuits

Depuis le 1er janvier 2020, l'ensemble du réseau de bus du Sitac ainsi que la Majest'in sont désormais accessibles gratuitement pour tous. Plus besoin de ticket, les bus sont équipés de cellules de comptage qui permettent la suppression complète des tickets : pratique et écologique ! La gratuité s'accompagne d'une véritable transition écologique dans les usages puisque huit bus hybrides ont été mis en circulation. De manière complémentaire, 50 vélos à assistance électrique, les vélect'in, sont venus étoffer l'offre de 2 roues en libre-service. Sur Calais, 2 stations sont équipées : le Théâtre et la Plage.



L'application ZEN BUS permet aux usagers de s'informer sur l'ensemble du réseau et d'utiliser le simulateur de trajet pour prévoir un voyage.



8 bus hybrides / 50 vélos à assistance électrique

HUB FERROVIAIRE

La société allemande CargoBeamer va installer un terminal international rail-route au niveau de la zone de la Turquerie sur 5,7 hectares. L'entreprise, spécialisée dans le transport des semi-remorques par le rail, va investir 32,6 millions d'euros dans ce projet et lancera ses premiers services dès 2022. Une augmentation de la cadence des trains est prévue en 2024, suite à une deuxième phase de travaux sur le site. Il est prévu de créer 20 emplois directs, ainsi que plusieurs emplois indirects. L'aboutissement de ce projet contribuera à faire de Calais et son agglomération, un hub ferroviaire européen puisque le territoire sera désormais relié au Nord de l'Italie et de l'Espagne. Le recours au ferroutage est une démarche environnementale. En effet, en émettant moins de dioxyde de carbone, responsable du réchauffement climatique, il est plus écologique que le transport routier. En plus, il permet de désencombrer les autoroutes, de réduire les embouteillages et les risques d'accidents.

Lorsque le terminal fonctionnera à plein régime d'ici 2024, 800 remorques environ seront prises en charge chaque jour.



20 emplois directs créés

MOBILITÉ DOUCE

En 2020, les dispositifs mis en place par la municipalité et les différents aménagements réalisés ont permis à Calais d'afficher sa réelle volonté de développer la mobilité douce, d'accélérer et de favoriser largement la pratique du vélo, et de développer l'intermodalité. Tour d'horizon des actions entreprises :

Plan Vélo

A l'issue du confinement au printemps dernier, la Ville de Calais a souhaité inciter la population calaisienne à l'usage du vélo.

Deux axes majeurs ont été travaillés dès juin 2020 :

- une aide à l'acquisition d'un vélo et à des équipements de sécurité ;
- le développement des aménagements cyclables.

La commune a procédé notamment à :

- l'élargissement des bandes cyclables existantes afin d'offrir plus de confort, de sécurité et de lisibilité aux cyclistes, et d'encourager la réduction de vitesse de circulation des automobilistes ;
- la création de coronapistes ;
- la mise en place de doubles-sens cyclables en zone 30.

En complément des aménagements cyclables, une aide à l'acquisition d'un vélo, neuf ou d'occasion a été mise en place. Elle concerne tous les calaisiens dès l'âge de 10 ans et est valable pour tout achat entre le 1er juin 2020 et le 31 janvier 2021.

Elle comporte trois types de prestation :

- un forfait de 150 euros pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ;
- un forfait de 100 euros pour l'achat d'un vélo de ville d'occasion ou neuf ;
- un forfait de 30 euros pour l'achat de matériels de sécurité (casque, antivol, etc.).



1400 dossiers déposés ~ 168 000 € (120 € par dossiers en moyenne)

- 11,7 km de voirie concernés par l'ensemble des aménagements
- 45 000 euros de travaux

Ces actions font partie de l'ambition de la collectivité d'accélérer l'usage du vélo et la valorisation des voies douces dans les mois et années à venir sur le territoire.

Le Plan Vélo, en cours d'élaboration, vise à encourager et valoriser la pratique du vélo sur le territoire.

Il traite à la fois les aspects environnementaux, sociaux, et économiques :

- valoriser un mode de transport peu coûteux et accessible à tous ;
- améliorer le cadre de vie : réduction de la place de la voiture, apaisement des vitesses ; partage de la rue, réduction de la pollution sonore et olfactive ;
- lutter contre le réchauffement climatique avec sur le long terme un enjeu de report modal (réduction des GES) ;
- impacts positifs sur la santé humaine.

Ce Plan Vélo s'articule autour de 5 grands axes d'intervention :

- savoir rouler à vélo de façon sécurisée (pédagogie et sensibilisation dès le plus jeune âge, équipements des cyclistes...)
- aménager le territoire en faveur du vélo (pistes et bandes cyclables, partage de la rue...)
- stationner à vélo (développement de l'offre adaptée aux besoins) ;
- offrir des services diversifiés et de qualité aux cyclistes (intermodalité Bus/Vélo, flotte de vélos en libre-service, stations de gonflage, location...)
- améliorer la culture vélo sur le territoire (adhésion à des associations, partage d'expériences, communication...).



LA PASSERELLE CYCLO-PIÉTONNE MOLLIIEN

Inaugurée et ouverte au public en février 2020, la passerelle Mollien, qui enjambe le canal de Saint-Omer accueille désormais ses usagers en toute sécurité.

Chacun a sa voie sur cet édifice de 72 mètres de long et de 4 mètres de large, et il permet d'éviter d'emprunter les trottoirs très étroits du pont Mollien.

Réservée aux vélos et aux piétons,

il est également accessible aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite.

Les abords de la passerelle font également l'objet de travaux de rénovation qui ont débuté au printemps 2020 et s'achèveront au printemps 2021.



PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL (PEM)

Après la passerelle cyclo-piétonne Mollien, inaugurée en février 2020, le projet Mov'in a franchi une nouvelle étape avec le lancement des travaux, en été 2020, du futur Pôle d'Échanges Multimodal (PEM).

La gare routière, actuellement située place du théâtre, sera déplacée au niveau de la gare de Calais-Ville afin de faciliter l'accès aux différents modes de transports : train, bus, voiture, taxi, navette fluviale mais également vélo, trottinette ou marche à pied.

Avec la création d'une continuité piétonne et cyclable entre la passerelle Mollien et le pôle d'échanges, les aménagements paysagers de qualité et la requalification des espaces urbains aux alentours de ces équipements, le projet Mov'in contribuera à valoriser le quartier de la gare en offrant un nouveau cadre de vie apaisé aux calaisiennes et aux calaisiens.



L'achèvement des travaux est prévu fin 2021.



FORT-NIEULAY : UNE NOUVELLE LIAISON DOUCE

Une nouvelle liaison douce entre la rue Louise-Michel et la rue de Verdun a vu le jour. Le passage est composé d'une piste cyclable bidirectionnelle et d'une voie piétonne, et il est éclairé par des lampes à Led.



Inaugurée en février 2020, cette liaison douce fait partie d'un projet plus vaste permettant de désenclaver le quartier du Fort-Nieulay en le reliant à la ZAC Coubertin.



Requalification du Front de Mer

La phase 1 de la requalification du front de mer s'est achevée en septembre 2018 et la seconde phase a démarré mi-septembre 2019.

Cette dernière consiste en la rénovation du reste de la digue entre le poste de secours et le parking de Blériot-Plage.

L'objectif de ces travaux est de redynamiser le quartier en développant le potentiel touristique et économique dans une démarche de développement durable tournée vers la valorisation des espaces verts, le développement des animations pour tous, la création d'espaces de jeux, de repos et de loisirs adaptés aux personnes à mobilité réduite, la mise à distance des flux de véhicules pour laisser la place aux piétons et aux cyclistes.

Les travaux du front de mer se sont poursuivis en 2020 avec l'objectif de terminer l'ensemble du colossal chantier pour fin juin 2021.

Programme de la rentrée de septembre 2020 :

rabotage de l'ancienne chaussée, terrassement du skate park, et installation des réseaux et de l'assainissement.



- 5 mois de travaux pour le belvédère
- 33 tonnes de charpente
- 400 m² de platelage



World Cleanup Day 2020

Le week-end des 19 et 20 septembre, Calais s'est greffée à l'événement mondial « World Cleanup Day » de manière à sensibiliser les habitants à la propreté et au respect de l'environnement. La municipalité a souhaité mobiliser l'ensemble des calaisiens ainsi que les acteurs des quartiers à travers les associations.

Ces opérations de nettoyage s'inscrivent dans la plus grande mobilisation citoyenne et environnementale à l'échelle mondiale.

Partout dans le monde, des millions de citoyens se sont mobilisés, soit 180 pays engagés. En France, des milliers de points de collectes se sont organisés pour faire la chasse aux décharges sauvages et détritiques qui polluent l'environnement.



A Calais, plus de 600 personnes ont participé à cet événement et près de 2 tonnes de déchets ont été ramassées dans les rues de la ville et sur la plage.

Le Dragon de Calais

Le Dragon de Calais et l'Iguane Sentinelle font partis d'un projet touristique et culturel d'envergure qui accompagne la rénovation du Front de Mer et qui s'inscrit dans une démarche de développement durable. En effet, le Dragon et l'Iguane sont tous deux fabriqués à partir d'essence de bois nommé Accoya® issus de forêts gérées durablement, non toxique, sans traitement biocide et totalement recyclable, ce bois a été choisi pour ses performances exceptionnelles en extérieur. Il apporte aux machines la protection nécessaire pour résister aux embruns marins et aux conditions météorologiques du littoral.



COHESION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Politique de la Ville

Appelé auparavant Fonds de Participation des Habitants (FPH), le nouveau dispositif Projets d'Initiative Citoyenne (PIC) a pour but de soutenir les micro-projets portés par les habitants ou les associations au sein des quartiers de la commune grâce à une aide financière. Il permet ainsi de fédérer les habitants autour d'une même action, de créer du lien et d'encourager la citoyenneté dans les quartiers. Les PIC doivent répondre à un certain nombre de critères pour être éligibles. Les actions doivent notamment s'inscrire dans une démarche de développement durable et traiter des thématiques telles que les circuits courts, la transition énergétique et écologique, l'insertion, la valorisation du patrimoine, l'innovation sociale, etc.

Bilan des 4 dernières années :

2017	2018	2019	2020
Nombre de projets financés 64	Nombre de projets financés 69	Nombre de projets financés 76	Nombre de projets financés 68
Montant global 2 104 152 €	Montant global 1 589 067 €	Montant global 1 702 165 €	Montant global 1 707 948 €
Montant financé par la Ville 621 095 €	Montant financé par la Ville 638 359 €	Montant financé par la Ville 614 009 €	Montant financé par la Ville 531 021 €

Deux exemples de PIC en 2020 :

L'atelier création de décorations de Noël

La commune a accompagné l'association le CLAEPP située dans le quartier du Fort-Nieulay pour mettre en place des ateliers de création de décorations de Noël à partir notamment de matériaux de récupération à destination des habitants du quartier touchés par la précarité. Une aide financière de 384 € a été apportée au CLAEPP pour la mise en oeuvre de ce projet. 60 personnes ont participé aux ateliers.

Noël à vos fenêtres

L'association Espace Centre a bénéficié d'une aide financière de la collectivité d'un montant de 1011€ afin de lui permettre d'organiser un concours de décorations pendant la période de Noël dans les quartiers St-Pierre et Cailloux. Une initiative qui a fédéré 23 personnes.

Label Cité Educative

En septembre 2019, Calais obtenait la labellisation "Cité Éducative".

Calais fait partie des 80 territoires français sélectionnés dans ce dispositif.

L'objectif de ce programme national est de réduire les inégalités en mettant en oeuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants et de renforcer la fonction éducative des territoires.

Il s'agit de conforter le rôle de l'école et la réussite scolaire, assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire et ouvrir le champ des possibles pour des jeunes souvent en manque de perspectives d'avenir et de confiance en soi.

L'ambition des « Cités Éducatives » n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants, et de les amplifier par des actions nouvelles le cas échéant.

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 0 à 25 ans et concerne les habitants des quartiers prioritaires, où les inégalités existent : Beau-Marais, Fort Nieulay, Cailloux et St-Pierre.

La "Cité Éducative" ne concerne pas uniquement les élèves dans le cadre scolaire, les différentes structures existantes de la ville sont associées au dispositif afin de permettre une continuité de suivi même en dehors de l'école et de travailler de concert.



Coût du dispositif :

**400 000 € par an soit 1 200 000 € pour les 3 ans,
80% financés par l'Etat et 20% par la Ville de Calais.**

Calais Connect'

L'application numérique « Calais Connect' » poursuit son développement. Mise en place en 2018, l'application se dote de deux icônes supplémentaires : l'assainissement et la collecte des déchets.

En cas de problème concernant le réseau d'assainissement ou une poubelle endommagée, il est désormais possible de signaler ces informations directement aux services concernés via l'application. Une façon de rendre plus précise et efficace la réponse des services spécialisés auprès des riverains à l'origine de l'alerte.

Rubrique	Sous-rubriques	TOTAL PAR TYPES DE SIGNALEMENT	
		Requêtes reçues	Requêtes traitées
AUTRES DEMANDES	Sous-total	83	26
DOMAINE PUBLIC - SIGNALISATION	Demande de place PMR	17	14
	Mobiliers urbains	47	28
	Panneaux de circulation	52	42
	Peinture marquage au sol	36	28
	Plaques de rue détériorées	1	1
	Stationnement gênant	10	3
	Vol / incendie container	3	0
		Sous-total	166
ECLAIRAGE PUBLIC	Panne éclairage public	571	470
	Panne feux tricolores	1	0
		Sous-total	572
HYGIENE	Animaux nuisibles sur la voie publique	14	7
	Dératisation - Désinsectisation	38	29
	Goélands	60	50
	Sous-total	112	86
JARDINS	Demande de tonte	5	5
	Elagage	10	5
	Végétation envahissante	27	25
	Sous-total	42	35
PROPRETÉ	Déjections canines	113	107
	Dépôts sauvages	242	214
	Propreté générale	255	213
	Tags et graffitis	43	33
		Sous-total	653
VOIRIE	Gargouilles - Tuyaux	17	12
	Nids de poule - Chaussées	90	73
	Trottoirs	80	59
	Sous-total	187	144
	TOTAL	1815	1444

Pôle Anima

Le pôle d'économie sociale et solidaire (ESS), Anima, créé en 2017 et situé en coeur de ville au niveau de l'îlot Jacquard, est un lieu en effervescence.

Il a pour but de redynamiser le centre-ville et d'épauler les personnes en recherche d'emploi par le biais de partenariats entre acteurs économiques publics, privés, et associatifs qui coopèrent ensemble pour le développement de projets innovants. Anima offre un espace d'échanges et de créations (coworking, studios de création etc.), c'est également un lieu où l'on peut réparer un vélo, admirer les animaux de la ferme urbaine, lire sur un banc dans le jardin, repartir avec un souvenir de la boutique, ou même décrocher un emploi.

Le pôle ESS gère une boutique mutualisée appelée « Le Comptoir de l'Îlot » située au sein du centre commercial Calais-Coeur-de-Vie qui permet la vente de produits bios locaux, de créations des ateliers d'artisans « Made in Calais » et « Co-working », de vêtements et accessoires sérigraphiés des ateliers de la citoyenneté (ADLC).

En 2020, Anima a développé une plateforme de commande en ligne « monshoppingcestcalais.fr » qui propose la livraison en vélo-cargo sur un rayon de 3 km autour du centre-ville des produits vendus par les commerçants du centre-ville. Certains des coursiers sont mêmes salariés en insertion par ADLC.

Un bel exemple d'économie sociale et solidaire.

EPANOUISSMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Sécurité sanitaire

La Ville de Calais a été pleinement mobilisée tout au long de l'année 2020 pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Ouverture de 2 écoles et de 2 crèches

Pendant le confinement, plusieurs structures municipales sont restées ouvertes pour accueillir les enfants des personnels soignants et professionnels chargés de la crise sanitaire :

- 2 écoles : l'école élémentaire Delaroche - Van Dyck et l'école maternelle Pauline-Kergomard, 4 jours par semaine, tandis que le Centre Coluche prenait le relais les mercredis et les week-ends. En moyenne, entre 10 et 15 enfants étaient reçus chaque jour.

- 2 crèches : le multi-accueil Arc-en-ciel et les Petits Lutins. Soit une capacité d'accueil pour plus d'une soixantaine de jeunes enfants.

Distribution de masques

Grâce au partenariat de la Ville de Calais et de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, 140 000 masques en tissu ont pu être distribués aux habitants du Calaisis. Ces masques ont été réalisés à Calais, sur l'un des sites de production de l'entreprise Balsan qui a réorganisé son outil de production pour produire ces masques réutilisables.

Des milliers de masques, paires de gants, lunettes de protection et autres surblouses ont été distribués, sous forme de kit sanitaire, aux médecins généralistes, infirmiers libéraux, dentistes, et kinésithérapeutes.

Solidarité toujours, envers les écoliers des établissements publics et privés également. Des kits scolaires ont été offerts, par la Ville et le CCAS, à plus de 6 000 enfants de maternelle, de primaire, et du programme de réussite éducative (PRE).

Dispositif d'hygiène renforcé

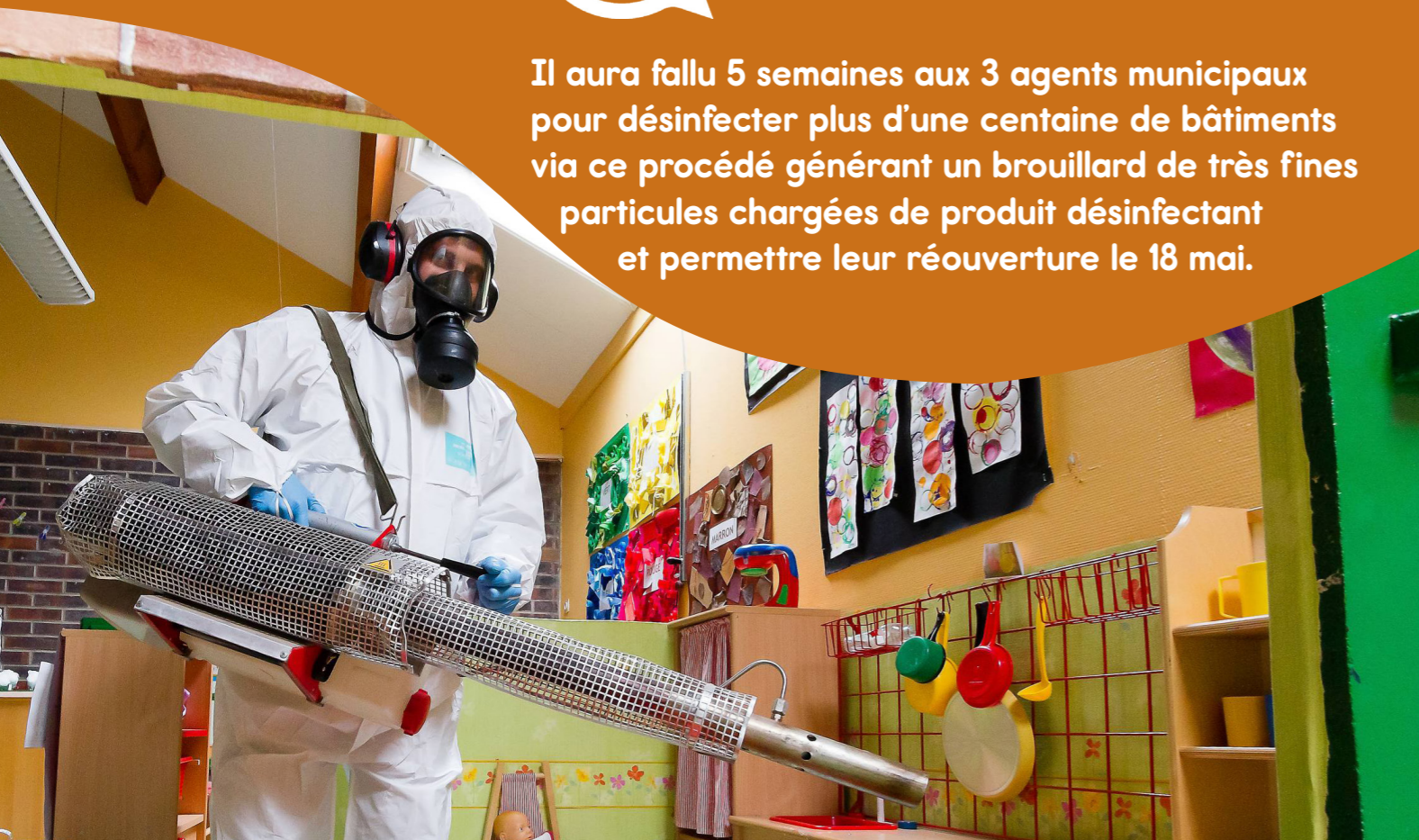
Les écoles utilisées pendant le confinement ont été désinfectées tous les mercredis, le centre de loisirs Coluche, deux fois par semaine et les crèches, trois fois par semaine.

A partir du mois d'avril, tous les bâtiments municipaux ont été désinfectés par thermonébulisation par les agents du service Hygiène & Salubrité de manière à assurer une rentrée en toute sécurité au moment du déconfinement (PRE).

Un travail de longue haleine, pouvant durer de 20 minutes à 2 heures selon la surface des bâtiments.



Il aura fallu 5 semaines aux 3 agents municipaux pour désinfecter plus d'une centaine de bâtiments via ce procédé générant un brouillard de très fines particules chargées de produit désinfectant et permettre leur réouverture le 18 mai.



Soutien moral : #biencalaischezsoi

La Ville de Calais a décidé de créer le dispositif #biencalaischezsoi sur sa page Facebook pour accompagner de manière ludique les calaisiens et les calaisiennes pendant le confinement.

Chaque jour, des contenus très variés étaient proposés pour permettre à chacun de mieux vivre la période de confinement. L'occasion pour découvrir ou redécouvrir Calais, de rencontrer des personnalités calaisiennes, de pratiquer des exercices physiques à la maison, de relever différents défis ou encore de découvrir des artistes locaux.

L'opération a provoqué plus de 100 000 interactions (likes, partages, commentaires, ...). Un véritable soutien moral aux habitants !



Goélands

Les goélands ont naturellement leur place sur les plages des communes littorales.

Leur présence devient plus gênante lorsqu'ils investissent les centres urbains. Soucieuse de la tranquillité et de la sécurité des habitants, la commune s'est engagée à mener, depuis 2014, une gestion maîtrisée de la population de goélands afin d'éviter la prolifération de ces oiseaux en centre-ville et de réduire les nuisances et dégâts occasionnés par leur présence (bruit, salissure des véhicules et des bâtiments, agressivité ...).

Chaque printemps, la commune procède au ramassage des matériaux utilisés pour la construction des nids des goélands argentés. En 2020, 96 nids ont pu être évités. Ce ramassage a notamment eu lieu sur les toits plats des bâtiments entourant la place d'Armes, et au niveau des cheminées et chéneaux des habitations situées dans les secteurs de Calais Nord et Vauxhall/Charost.

Des coupelles de répulsif ont été installées sur l'un des bâtiments du village gourmand au niveau du front de mer afin d'éloigner les goélands de cette zone et de limiter les nuisances qu'ils occasionnent.

Les opérations de stérilisation ont concerné 300 nids de goélands argentés en 2020, soit 50 de plus qu'en 2019 conformément à l'autorisation accordée par les services de l'Etat.





Bilan des 4 dernières années :

Dénomination	Montant
Étude ornithologique	11 250 €
Révision du drone	950 €
Système vidéo pour le drone	1 222 €
Entretien des coupelles de gel répulsif	1 385 €
Prestation de stérilisation et enlèvement des matériaux	37 850 €
Total	52 657 €

Evolution des moyens financiers

2019 : 38 777 €

2020 : 52 657 €



Permis de louer : lutte contre les marchands de sommeil

Impliquée depuis de nombreuses années dans la lutte contre l'habitat indigne, la Ville a confirmé son engagement en mettant en oeuvre le « permis de louer » depuis le 1er juin 2019.

Les propriétaires qui souhaitent louer un logement, doivent désormais déposer un dossier en vue d'obtenir l'autorisation préalable à la mise en location du bien. Un dispositif gratuit pour permettre à la fois de s'assurer que chaque administré est bien logé, mais également d'inciter et d'aider les propriétaires à rénover leur logement.

Une fois le dossier déposé auprès du service Hygiène & Salubrité de la ville, un inspecteur de salubrité visite le logement en présence du propriétaire et procède à une évaluation de l'état de l'habitation portant sur les critères de décence, de sécurité, et de salubrité du logement.

**Les 5 rues concernées par le dispositif sont :
rue du Vauxhall, rue Auber, rue du Château-d'Eau,
rue Van-Grutten et rue du 29 Juillet.**



Bilan au 31 août 2020 :
147 demandes d'autorisation préalable à la mise en location traitées dont 17 accordées, 111 accordées sous réserve de la réalisation de travaux, et 4 refusées.
L'objectif à moyen terme serait d'étendre le dispositif sur l'ensemble de la commune de Calais de façon progressive.



MODE DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Ville Eco-Propre

En juin 2020, Calais a reçu sa première étoile du label « Ville Eco-propre » de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU). Cette distinction l'engage dans une politique de propreté durable tournée vers les citoyens.

Le label récompense les collectivités qui s'engagent à améliorer durablement la propreté de leurs espaces publics. Ce label valorise les moyens mis en œuvre par la commune pour diminuer la salissure (équipements, médiation, sensibilisation, coercition, etc.), plutôt que les moyens pour nettoyer, grâce à une amélioration durable des comportements des usagers sur l'espace public. La Ville entend bien poursuivre ses actions et ses investissements pour obtenir les différentes étoiles qui composent ce label.

Gestion éco-responsable des espaces verts

La Ville de Calais a la volonté de généraliser les modes de gestion éco-responsables sur l'ensemble des espaces verts de la commune, en passant notamment par des techniques de gestion différenciée, des techniques alternatives à l'usage des produits phytosanitaires ou encore des techniques de gestion économe de l'eau.



Le service Espaces Verts pratique le désherbage mécanique, une méthode qui fait appel à des outils de brossage ou de travail du sol qui agissent à différentes profondeurs. Ces techniques, dont les principales, permettent d'arracher et de détruire la flore spontanée dans les espaces publics sans avoir recours aux produits phytosanitaires.



250h de désherbage réalisées par les agents du service Espaces Verts
Coûts des prestations externalisées : 36 840 € TTC

Des cuves d'eau ont été mise en place au niveau des enclos éco-pastoraux pour limiter le transport régulier d'eau par les agents municipaux. La fréquentation de remplissage des cuves est passée de 1 fois semaine à 1 fois par mois, en limitant les trajets de cette manière, cela permet une réduction notable des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de la gestion différenciée mise en place sur différents sites (Citadelle, promenade des squares ...), la commune poursuit son engagement en pratiquant l'écopastoralisme. Après trois années de gestion par des moutons Solognot, Calais a accueilli, le 30 juin 2020, six moutons de race Boulonnaise, une race locale qui devrait être plus efficace pour le fauchage de la promenade des squares, boulevard Charles de Gaulle.

Ce mode de gestion écopastoral permet de remplacer l'usage des engins mécaniques par des brouteurs non polluants et non bruyants, une façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si le test est concluant, ces moutons permettront d'éviter, de manière pérenne, l'usage des tondeuses et la gestion des déchets verts. Prochainement, d'autres ovins prendront la gestion du pied de la citadelle au niveau de la porte de Neptune.

Géothermie

Fin 2019, un forage a été réalisé à l'arrière de l'hôtel de ville pour déterminer si l'hôtel de ville pourra être chauffé par géothermie, c'est-à-dire, à l'aide de l'énergie produite par le sol. Un mode de chauffage plus écologique que l'usage des chaudières actuelles.

A travers ce test, il s'agit d'évaluer si ce mode de chauffage est en capacité de remplacer les deux chaudières existantes alimentées par 60 000 litres de fioul à l'année.

L'objectif est d'atteindre 200 mètres de profondeur pour aller chercher la chaleur naturelle en sous-sol, estimée à 13 degrés.

Téléservices

Afin de faciliter les démarches en matière d'état-civil et de limiter les déplacements, la commune a développé son offre de téléservices sur son site internet. Les administrés peuvent désormais obtenir une information complète sur les différentes démarches et y télécharger des dossiers (pacs, mariage, parrainage, noces, attestation des héritiers, ...) qu'ils n'auront plus qu'à remplir et à déposer en mairie. Dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent, cette initiative a également permis de limiter le nombre de contacts.

Dématérialisation

Développement durable oblige, les démarches de dématérialisation et de modernisation, engagées par la commune, ont touché l'ensemble des élus. En effet, chaque conseiller municipal a pu être équipé d'une tablette. Un investissement d'un montant de 23 043 € TTC. Les dossiers des conseils municipaux sont désormais numérisés. Une initiative qui permet de limiter les déplacements au domicile des élus pour y déposer les plis et qui permettra de faire des économies d'impression.

Crèches :

bonnes pratiques et éducation au développement durable

Depuis 2016, les crèches utilisent des produits éco-labellisés de manière à préserver la qualité de l'air intérieur et la santé des enfants, elles veillent également à limiter les déplacements du personnel en favorisant le co-voiturage, à réduire les impressions, ou encore à développer le recours à la dématérialisation des procédures comme les opérations liées à la régie de recettes.



Les structures continuent de se mobiliser en faveur du développement durable en organisant des ateliers pédagogiques : atelier « jardinage » pour les uns, atelier « recyclage » pour les autres, ces activités permettent aux professionnels de la petite enfance de faire découvrir aux enfants les charmes de la nature et de les sensibiliser à la préservation de leur environnement tout en développant la motricité, l'imagination, ou encore le sensoriel.



L'alimentation durable est également mise à l'honneur en permettant aux enfants de découvrir les fruits de saison lors des ateliers « cuisine », de les toucher et de les goûter.

PERSPECTIVES

Soucieuse de préserver et d'améliorer la qualité de vie des habitants, la Ville de Calais s'est engagée dans un programme axé sur le développement durable par la mise en oeuvre d'actions visant à améliorer le cadre de vie, l'environnement, la mobilité, la santé et le bien-être, telles que l'aménagement d'un espace vert dans chaque quartier, la plantation de 1000 arbres par an, le développement des jardins ouvriers, la mise en oeuvre du plan vélo, la création de parcours santé à travers la ville, le réaménagement du site de l'ancien hôpital, etc.

Voici quelques exemples des projets à venir :

ZAC Coubertin : Renforcer le maillage urbain

Soucieuse de préserver et d'améliorer la qualité de vie des habitants, la Ville de Calais s'est engagée dans un programme axé sur le développement durable par la mise en oeuvre d'actions visant à améliorer le cadre de vie, l'environnement, la mobilité, la santé et le bien-être, telles que l'aménagement d'un espace vert dans chaque quartier, la plantation de 1000 arbres par an, le développement des jardins ouvriers, la mise en oeuvre du plan vélo, la création de parcours santé à travers la ville, le réaménagement du site de l'ancien hôpital, etc.



Requalification des espaces publics

Le site de l'hôpital est une des friches actuellement sous portage foncier « EPF » pour lequel la Ville de Calais imagine un projet d'aménagement comprenant à la fois une requalification des espaces publics existants mais aussi la création de voiries nouvelles, d'un espace paysager « naturel » et projette le découpage d'îlots à bâtir.

Le développement durable fait partie intégrante de la conception de ce projet avec la prise en compte de :

- la mobilité : enjeux d'apaisement des circulations automobiles au sein d'un quartier résidentiel, tout en favorisant l'accessibilité aux équipements majeurs existants (groupe scolaire et organisme de formation) ;
- l'histoire du site et des contraintes archéologiques impactant le site (découvertes de vestiges datant du Moyen-Age lors d'un diagnostic préventif) ;
- l'environnement et du cadre de vie : conception d'un espace paysager permettant de reconquérir des espaces autrefois urbanisés et de les rendre à la nature, profitant d'une localisation en bordure de canal.

Ce projet a pour objectif de :

- favoriser le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain, dans le respect des principes du développement durable et de la haute qualité environnementale ;
- contribuer à la gestion économe du foncier et lutter contre l'étalement urbain ;
- engager une démarche de reconquête de la nature en ville en laissant la végétation reconquérir un espace de friche, couplée à des usages liés aux loisirs et au patrimoine et modes de vie urbains.

Les études débuteront courant 2021.

1 million d'arbres en Haut-de-France

La Région Hauts-de-France a lancé dans le cadre de son programme « Territoires engagés pour la nature » le plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France » 2020-2022.

En effet, les arbres présentent des capacités de séquestration du carbone qu'il ne faut pas négliger, ils représentent de multiples valeurs de biodiversité, ils jouent favorablement sur le cadre de vie des habitants et participent à leur santé.

La Ville de Calais, soucieuse de l'environnement et des effets du changement climatique, souhaite profiter de ce dispositif et a proposé 3 projets de plantation d'arbres pour pouvoir accompagner la Région Hauts-de-France, chef de file en matière de protection de la biodiversité, dans ce projet de développement durable du territoire :

- Plantation de bandes boisées sur le site « les Terres Saint Roch », site très riche en biodiversité et qui a besoin aujourd'hui d'une revalorisation considérable et d'un rafraichissement important ;
- Plantation de vergers de maraude dans différents quartiers de la ville afin de développer le concept « un quartier = un verger » et créer du lien social avec la population ;
- Plantation coordonnée sur différents sites de la collectivité (Front de Mer, parc du Risban ...),

A suivre ...



Tous mobilisés pour planter 1 million d'arbres en Hauts-de-France

Vous avez un projet de plantation sur un terrain public ?

Retrouvez toutes les informations et les conditions d'éligibilité sur le site aidesenligne.hautsdefrance.fr





Rénovation du site « Les Terres Saint-Roch »

La commune projette de rénover le site « Les Terres Saint-Roch » en remplaçant tout le platelage bois et en retravaillant les berges qui se dégradent faute de tunage ou de plantations adaptées.

Plusieurs phases se profilent :

1ère phase : Remplacement des pontons

Les platelages sont fixés sur des poteaux et une ossature en chêne qui sont en excellent état. Il s'agit donc de démonter les planches en pin et de les remplacer par des planches en chêne. L'utilisation du chêne est plus vertueuse car il est durable dans le temps et ne nécessite pas de traitement chimique.

2ème phase : Réfection des berges

Le projet prévoit de protéger 150 mètres de berges par la technique du tunage qui consiste à placer des piquets de bois sur lesquels sont fixées des planches de bois. 60% des berges seraient plantées avec des boudins ou des nattes coco pré-cultivés de plantes hélophytes (semi-aquatiques). Le reste serait agrémenté d'enrochements. L'idée étant d'obtenir des habitats et des milieux différents pour favoriser la biodiversité.

3ème phase : Installation de mobilier urbain.

Un cheminement existe déjà mais il a besoin d'être rajeuni. Il sera restauré et prolongé pour être relié au quartier voisin, ce qui permettra une continuité piétonne d'une zone à l'autre.

Du mobilier neuf ou rénové (bancs et poubelles) sera installé afin de parfaire ce réaménagement.

De plus, des panneaux de sensibilisation portant sur la flore et la faune aquatiques jalonnent les cheminements.



**Direction de l'Environnement
Service Écologie**

**Hôtel de Ville
Place du Soldat Inconnu
62100 CALAIS**

03.21.46.63.37

www.calais.fr



VILLE
de
Calais

[www.
calais.fr](http://www.calais.fr)